



Livret **d'accueil**

Étudiants internationaux



Étudier à l'université d'Artois



p.4 à 9

- Présentation des campus
- Mon inscription et ma carte multiservices
- L'organisation de l'année universitaire
- L'organisation des cours à l'université
- Maison des Langues
- Bibliothèque Universitaire
- Accueil des étudiants en situation de handicap

p.5
p.6
p.7
p.7
p.7
p.8
p.9

Se loger, se déplacer, se restaurer



p.10 à 12

• Logement

- Le CROUS
- LokaviZ.fr : La Centrale du logement étudiant (CNOUS)
- Le dispositif VISALE
- La plateforme du Logement des Jeunes de l'Arrageois
- Génération et Cultures
- Campus vert
- Pas-de-Calais Habitat
- SIA Habitat
- Résidence de l'horlogerie
- CLLAJ Lens-Liévin
- La CAF

p.10
p.10
p.10
p.11
p.11
p.11
p.11
p.11
p.11
p.12
p.12

• Transport

- TER
- Bus
- Prêt de vélos
- Covoiturage

p.12
p.12
p.13
p.13
p.13

• Restauration

- Arras
- Béthune
- Douai
- Lens
- Liévin

p.14
p.14
p.15
p.15
p.15

Les démarches administratives



p.16

Titre de séjour

p.16-17

Sécurité sociale et complémentaire santé

p.17-18

Banque

p.18

Assurance habitation et responsabilité civile vie privée

p.19

Vos contacts à l'université



p.20

Contacts

p.20-21

L'université sur les réseaux

p.22





- Vous êtes étudiant étranger inscrit à titre individuel ? C'est votre 1^{ère} année en France ? Des étudiants vous donnent des conseils et pourront vous accompagner à votre arrivée.

Contactez le service de la vie étudiante : vieetudiante@univ-artois.fr

- Vous êtes étudiant étranger accueilli dans le cadre d'un programme d'échange international ou d'une convention de coopération internationale ? Un étudiant tuteur « buddy » est recruté par le Service des Relations Internationales. Il vous contactera avant votre arrivée et vous accompagnera dans les démarches liées à votre mobilité d'études.

Étudier à l'université d'Artois

- Vous venez étudier à l'Université d'Artois à titre individuel :

<http://www.univ-artois.fr/formations/admission-inscription-transfert/candidater-sinscrire>

- Vous arrivez d'un établissement partenaire de l'Université d'Artois dans le cadre d'un programme d'échange international ou d'une convention de coopération internationale :

<http://www.univ-artois.fr/international/venir-etudier-luniversite-dartois/en-programme-dechange>

■ Présentation des campus

L'Université d'Artois est implantée sur différents sites du territoire du Nord-Pas de Calais : Arras (siège), Béthune, Douai, Lens et Liévin. Elle comprend huit **Unités de Formation et Recherche (UFR)**, deux **Instituts Universitaires de Technologie (IUT)**, une **école d'ingénieurs**, un service de **formation continue (FCU)** et dix-huit **centres de recherche**.

Depuis sa création en **1992**, l'Université d'Artois s'impose comme un acteur de **promotion sociale** et bénéficie d'un environnement convivial et stimulant propice aux **études** et à la **culture**.



Visite virtuelle des campus :

Arras

<http://esupweb.univ-artois.fr/com/visites/Arras.html>

Béthune

<http://esupweb.univ-artois.fr/com/visites/Bethune.html>

Douai

<http://esupweb.univ-artois.fr/com/visites/Douai.html>

Lens

<http://esupweb.univ-artois.fr/com/visites/LensJeanPerrin.html>
et <http://esupweb.univ-artois.fr/com/visites/IUTdeLens.html>

Liévin

<http://esupweb.univ-artois.fr/com/visites/Lievin.html>

■ Mon inscription et ma carte multiservices

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC), par paiement ou exonération : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> (Renseignez-vous dans votre bureau d'accueil selon votre situation).

Les étudiants étrangers accueillis dans le cadre d'un programme d'échange international ou d'une convention de coopération internationale ne sont pas concernés par le dispositif CVEC.

La carte multiservices PASS SUP LNF vous sera délivrée après votre inscription. Elle est strictement personnelle.



Cette carte à puce vous permet d'accéder à certains droits et services :

- ▶ Elle atteste de votre statut d'étudiant
- ▶ Elle permet l'accès aux bâtiments
- ▶ Elle permet de payer dans les restaurants et cafétérias du CROUS
- ▶ Elle permet d'emprunter des ouvrages dans les bibliothèques universitaires (BU)
- ▶ Elle vous offre des réductions (lieux culturels, loisirs...)

Vous conserverez votre carte durant toute la durée de votre formation. Seul un sticker de l'année en cours est à renouveler lors de vos inscriptions annuelles.

Lors de l'inscription, vous récupérez votre numéro étudiant sur le certificat de scolarité avec la carte multiservices. Vous pouvez alors activer votre compte sur l'ENT en vous rendant à l'adresse ent.univ-artois.fr et en suivant les instructions (rubrique « Vous êtes étudiant », sous-rubrique « activer mon compte »). Cela vous donne accès à l'ensemble des services numériques dont :

- ▶ WEBMAIL
- ▶ WIFI

Vous pourrez alors recevoir sur votre messagerie institutionnelle (votre adresse mail, de la forme prenom_nom@ens.univ-artois.fr, est indiquée sur la quittance reçue avec la carte multiservices) un mail permettant l'activation de votre compte IZLY qui vous donne accès aux services de restauration du CROUS. Une fois votre compte IZLY activé, vous pourrez alors recharger le porte-monnaie en ligne ou via un smartphone.

■ L'organisation de l'année universitaire

Une année universitaire est composée de deux semestres. Le premier se déroule de septembre à décembre, et le second, de janvier à mai. Chaque semestre est composé d'Unités d'Enseignement (UE) disciplinaires, obligatoires ou optionnelles. Vous allez entendre parler d'ECTS, l'acronyme d'European Credit Transfer System. C'est l'un

des principaux outils d'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe. L'objectif est de favoriser la mobilité des étudiants en facilitant la reconnaissance des études à l'étranger.

■ L'organisation des cours à l'université

Chaque parcours à l'université est constitué d'Unités d'Enseignement (UE) à l'intérieur desquelles **les cours peuvent prendre différentes formes** : des cours magistraux (CM), des travaux dirigés (TD) et des travaux pratiques (TP). À cela s'ajouteront éventuellement des stages et des mémoires.

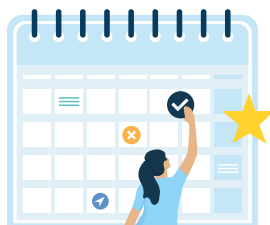
Les cours magistraux (CM) – dans la plupart des cas des cours théoriques – ont lieu en amphithéâtre et réunissent l'ensemble des étudiants d'une promotion.

Les heures de travaux dirigés (TD) permettent de se retrouver en groupes restreints et d'approfondir

des notions abordées en cours magistral, de mettre en pratique les méthodes qu'il vous faudra maîtriser, de faire des exercices, des exposés.

C'est aussi le moment pour **poser des questions et éclaircir les aspects du cours que vous n'avez pas compris**.

Présents surtout dans les filières scientifiques, les **travaux pratiques (TP)** permettent de mettre en application et compléter les connaissances théoriques en réalisant des expériences. Les séances de TP rassemblent un petit nombre d'étudiants.



■ Maison des Langues

- Des ateliers de découverte et de perfectionnement linguistique dans 16 langues (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hongrois, italien, roumain, tchèque, portugais, polonais, russe, gaélique, catalan, japonais, Langue des signes).
- Des cours de Français langue étrangère sont proposés à Arras, Béthune, Lens et Douai pour renforcer votre niveau en langue française.
- La préparation aux certifications [CLES 1 et 2](#), au [TOEIC](#).
- La préparation à la mobilité internationale étudiante et enseignante (ateliers et rédaction d'attestation de niveaux de langue après passation du test DIALANG ou SELF).

<http://www.univ-artois.fr/formations/la-maison-des-langues>

■ Bibliothèque Universitaire

- ▶ vous offre des espaces de travail et l'accès à des ressources imprimées et numériques.
- ▶ sélectionne des ressources de qualité adaptées à votre cursus universitaire.
- ▶ vous aide dans votre recherche d'information.

<http://portail-bu.univ-artois.fr/medias/>

**UNE FOIS
INSCRIT,
VOUS
POUVEZ :**

ACCÉDER

- ▶ à des ressources documentaires de qualité sélectionnées par les bibliothécaires
- ▶ aux ressources électroniques sur place et à distance depuis les postes informatiques de l'Université et n'importe où via votre identifiant ENT
- ▶ au catalogue du réseau des bibliothèques (<http://portail-bu.univ-artois.fr>) et à votre compte lecteur
- ▶ au wifi.

BÉNÉFICIER

- ▶ de l'aide des bibliothécaires sur place ou à distance (chat UBIB)
- ▶ de formations aux ressources documentaires pour apprendre à rechercher, évaluer, sélectionner et exploiter l'information.

EMPRUNTER

- ▶ l'ensemble des documents disponibles dans vos bibliothèques
- ▶ un ordinateur portable, une tablette, une liseuse, des câbles, etc.

FAIRE VENIR

- ▶ gratuitement tous les documents du réseau (prêt navette)
- ▶ des documents d'autres bibliothèques universitaires (prêt entre bibliothèques).

UTILISER

- ▶ des espaces adaptés aux travaux de groupes
- ▶ du matériel dédié aux personnes handicapées (loupes, logiciels adaptés, etc.).



■ Accueil des étudiants en situation de handicap

Pour la validation de votre statut d'étudiant en situation de handicap, il est important de vous manifester auprès de la mission handicap pour bénéficier d'aménagements des conditions aux épreuves (examens, contrôles continus), d'aides matérielles et humaines.

Parcours - Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap :

Entretien avec la Mission Handicap



Rendez-vous avec le médecin du Service de Santé Etudiante (SSE)



Définition du Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en Situation de Handicap (PAESH)



Décision d'aménagement rendue par le Vice-Président de la Vie Étudiante



Mise en œuvre des aménagements par la Mission Handicap et le département de formation



CONTACT

MISSION HANDICAP :

Céline Decodts, chargée d'accueil et d'accompagnement

Tél. 03 21 60 37 34

celine.decodts@univ-artois.fr

handi-artois@univ-artois.fr

Se loger, se restaurer, se déplacer

■ Logement

► Le CROUS

Le CROUS dispose de logements dans des résidences universitaires et propose également des logements en ville. Les demandes de logement en résidence universitaire se font auprès du CROUS. (Renseignements possibles dans les différentes antennes du CROUS et réservation sur le site internet <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>)



- Vous arrivez d'un établissement partenaire de l'Université d'Artois dans le cadre d'un programme d'échange international ou d'une convention de coopération internationale : contactez le Service des Relations Internationales pour connaître les modalités de réservation d'un logement.

- Vous êtes étudiant étranger à titre individuel :

vous pouvez faire votre demande d'admission en résidence universitaire à partir de la rubrique accueil international du CROUS de Lille : <http://www.crous-lille.fr/international/>

- **Arras** : Résidence universitaire de l'Artois (96 logements), Résidence de la Citadelle (34 logements), Résidence des Templiers (41 logements), Résidence Bernanos (150 logements)
- **Béthune** : Résidence universitaire Gérard Philipe (298 logements)
- **Lens** : Résidence Moreau (100 logements)
- **Liévin** : Résidence Alice Milliat (50 logements)

► LokaviZ.fr : La Centrale du logement étudiant (CNOUS)

LokaviZ.fr est le site officiel du logement étudiant du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Retrouvez toutes les informations sur les résidences labellisées Lokaviz et trouvez un logement labellisé près de chez vous sur le site internet : <https://www.lokaviz.fr/>

► Le dispositif VISALE

Le dispositif Visale fait office de garant lors de la constitution d'un dossier locatif et garanti, dans la limite de plafonds, les loyers et charges impayés. Consultez <https://www.visale.fr/> pour les conditions d'éligibilité et la description du dispositif.

► La plateforme du Logement des Jeunes de l'Arrageois

Elle est [un guichet d'accueil](#) unique pour les jeunes qui recherchent un logement dans l'Arrageois. Les bureaux sont situés au 2 rue du Larcin à Arras.

Ouvert du Mardi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
et le Samedi de 9h30 à 12h30.

- Contact : Tél. 03 21 71 92 97 ou plateformelogementjeunes@4aj.fr

► Générations et Cultures

Dans le cadre du dispositif "Un toit à partager" Générations et Cultures propose à un étudiant ou un jeune travailleur de -30 ans d'être accueilli au domicile d'un senior.

Des échanges conviviaux contre l'isolement. Un enrichissement culturel intergénérationnel.

- Contact : Tél. 03 20 57 04 67

Voir le site : <https://www.generationsetcultures.fr/>

► Campus vert

Campus vert propose des logements à la ferme, proches de la ville dans des endroits calmes et agréables. Des conditions de travail idéales en échange d'un faible loyer.

Différentes formules existent, du T1 au T3.

La demande de logement s'effectue directement en ligne sur le site :

<http://www.campusvert.com/>

► Pas-de-Calais Habitat

Pas-de-Calais Habitat propose des offres de locations adaptées aux besoins des étudiants.

Voir le site : <https://www.pasdecalais-habitat.fr/>

► SIA Habitat

SIA Habitat propose des studios de 20m² à proximité des sites universitaires de la région Hauts-de-France. Voir le site : <https://www.sia-habitat.com/page/logement-etudiant>

► Résidence de l'horlogerie

À proximité de la gare et du site universitaire de Béthune, la résidence propose des studios d'environ 15m².

855 rue de l'horlogerie, 62400 Béthune

Voir le site : <http://horlogeriebatc.e-monsite.com>

► CLLAJ Lens-Liévin

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes Lens-Liévin

- Contact :

Tél. 03 21 74 98 15 ; cllaj@ml-lenslievin.fr <http://jecliquepourmonlogement.fr>

► La CAF

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose aux étudiants une aide financière, afin de réduire le coût de leur logement. Demande d'Aide pour le Logement (APL) possible sur le site <http://www.caf.fr/> en fonction de votre situation et des critères d'éligibilité.



■ Transport



La société des TER Hauts-de-France propose plusieurs offres dédiées aux étudiants : [Ter'Etude et Pass'Etude](#)

Voir le site :

<https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/offres/abonnements/mon-abo-etudiant-ter>



► Bus

Arras : Le réseau Artis dispose de lignes de bus desservant le pôle universitaire d'Arras et propose la carte JEUNE. Voir le site :

<https://www.bus-artis.fr/titres-et-tarifs/la-carte-jeune-un-max-de-liberte/>

Le réseau a également mis en place un service de covoiturage, en savoir +

Béthune, Lens, Liévin : Le réseau de bus TADAO propose des tarifs spéciaux pour les jeunes de moins de 26 ans, en savoir plus sur :

<https://www.bus-artis.fr/se-deplacer/les-services-artis/le-covoiturage/>

Douai : La ville dispose d'un réseau de transport desservant la Faculté de Droit :

<https://www.eveole.com/>



► Prêt de vélos

L'association Cyclocampus de Béthune a pour objectif de favoriser le vélo en tant que mode de déplacement pour les usagers du campus de Béthune. L'association propose des vélos à moindre coût pour vos déplacements quotidiens.

Antenne de l'ADAV à Arras

Centre social Léon Blum - 39 avenue de l'Hippodrome - 62000 ARRAS

arras@droitauvelo.org



► Covoiturage

Ce système permet l'utilisation d'une même voiture par plusieurs personnes qui font régulièrement le même trajet.

Rejoignez la communauté de l'Université sur "Pass Pass Covoiturage".

Elle est dédiée aux étudiants et aux membres du personnel pour faciliter le covoiturage.

<https://www.passpasscovoiturage.fr/covoiturage-communaute/109/Universite-d-Artois>

Quelques autres sites de covoiturage :

- Bla Bla Car : <https://www.blablacar.fr/>
- Klaxit : <https://www.klaxit.com/>



Douai

Restaurant universitaire

95 rue de Lens - Tél. 03 27 71 32 90

Ouvert du lundi au vendredi
de 11h15 à 13h30.

Restauration traditionnelle

Lens

Restaurant universitaire

34 rue Jean Souvraz - Tél. 03 21 43 09 97

Ouvert du lundi au vendredi
de 11h15 à 13h30.

Restauration traditionnelle.

Cafétéria

IUT de Lens - Ouverte de 11h à 14h.

Sandwiches, hamburgers, pizzas, quiches, crudités, etc.

Liévin

Cafétéria "La terrasse"

STAPS de Liévin

Ouverte de 8h à 16h30.





■ Titre de séjour

► VOUS ÊTES ÉTUDIANT NON ALGÉRIEN ET VOUS VENEZ D'ARRIVER EN FRANCE AVEC UN VLS-TS :

Validez en ligne votre VLS-TS (Visa long séjour valant titre de séjour) dans les trois mois qui suivent votre arrivée en France

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Il faut une carte de paiement pour payer la taxe de validation de votre VLS-TS.

► VOUS ÊTES ÉTUDIANT ALGÉRIEN OU C'EST VOTRE 2^e ANNÉE EN FRANCE :

Depuis le 15 septembre 2020, les Préfectures vous demandent d'utiliser obligatoirement la nouvelle procédure nationale de dépôt des demandes de titre de séjour étudiant. Il s'agit d'une **procédure dématérialisée**, procédure ANEF (sauf pour les visas "mineur-scolarisé", se reporter à la première demande) :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Information importante

Mineurs scolarisés : Les étudiants en possession d'un Visa mention "Mineur scolarisé" doivent obligatoirement se signaler auprès du service de la Vie étudiante (vieetudiante@univ-artois.fr) afin d'anticiper au mieux la première demande de titre de séjour.

► **Le service de la Vie étudiante de l'université peut vous accompagner** dans toutes vos démarches administratives, vous pouvez également faire vérifier vos documents ou tout simplement les numériser.

VOUS ÊTES ETUDIANT DE NATIONALITÉ EUROPÉENNE : VOUS N'AVEZ AUCUNE DÉMARCHÉ A ACCOMPLIR

► **C'EST VOTRE DEUXIÈME ANNÉE EN FRANCE ET/OU VOUS SOUHAITEZ RENOUVELER VOTRE VLS-TS OU TITRE DE SÉJOUR :**

La demande de renouvellement de votre VLS-TS ou TITRE DE SÉJOUR doit être réalisée deux mois avant l'expiration de votre VLS-TS ou TITRE DE SÉJOUR auprès de la Préfecture dont vous dépendez.

■ Sécurité sociale et complémentaire santé

<https://www.campusfrance.org/fr/je-m-inscris-a-la-securite-sociale>

L'affiliation à la sécurité sociale est gratuite et obligatoire pour tous les étudiants en France, qu'ils soient français ou étrangers. On vous dit tout pour en bénéficier.

► Pourquoi ?

Pour me faire **rembourser** une partie de mes frais de santé (consultation chez un médecin, examens médicaux ...)

► Quand ?

Dès que possible **après mon inscription** dans mon établissement d'enseignement supérieur.

► Comment ?

En me connectant sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr> disponible en français, en anglais et en espagnol.

► Combien ?

C'est **gratuit**. Les étudiants, français comme étrangers, ne payent pas pour s'inscrire à la sécurité sociale française.

► Je dois le faire si...

... je suis un **étudiant européen** et que je n'ai pas de Carte Européenne d'Assurance Maladie.

... je suis un étudiant européen et que j'ai un **formulaire S1**.

... je ne suis **pas** un étudiant européen.

► Je ne dois pas le faire si ...

... je suis **européen** et que je suis en possession d'une **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** ou d'un **certificat provisoire**. Je serai remboursé de mes frais santé dans les mêmes conditions que si j'étais dans mon pays. Ma carte doit être valide au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours.

► Complémentaire santé :

Anciennement CMU, la Complémentaire Santé Solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Pour en bénéficier vous devez être inscrit à la sécurité sociale (assurance maladie) et ne pas dépasser la limite maximum de ressources.

Il est possible de faire une simulation en ligne sur le site :

<https://www.ameli.fr/artois/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante/simulateur-de-droits>

Si vous ne bénéficiez pas de la Complémentaire Santé Solidaire, il est vivement recommandé de souscrire à une complémentaire santé de votre choix (auprès d'une agence d'assurance, d'une banque, d'un organisme étudiant...) pour couvrir vos dépenses de santé non prises en charge par la sécurité sociale française.

Pour information, il existe plusieurs organismes de complémentaires santé étudiantes :

> La SMENO <https://www.smeno.com/mutuelles.html>

> La LMDE <https://www.lmde.fr/mutuelle-sante/offre-sante-etudiante>

■ Banque

En tant qu'étudiant étranger, vous pouvez ouvrir un compte dans n'importe quelle banque française.

Il vous suffit de prendre rendez-vous dans l'une d'elles muni des 3 documents suivants :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Une attestation de scolarité ou de pré-inscription

Posséder un compte bancaire français est pratique et parfois obligatoire pour payer vos diverses dépenses (loyer, internet, forfait téléphonique, abonnements de transport...) mais également pour percevoir l'aide de la CAF, les remboursements des frais de santé ou encore un éventuel salaire.

L'ouverture d'un compte bancaire vous permet d'obtenir une carte de paiement française qui facilitera vos transactions et achats en France.

Il vous est conseillé d'utiliser une carte de paiement pour éviter de transporter de l'argent liquide.

■ Assurance habitation et responsabilité civile vie privée

En France, il est obligatoire de souscrire à une assurance habitation qui vous couvre contre certains risques eu sein de votre logement : vol, incendie, inondation...

Le montant de cette assurance habitation varie selon le contrat et l'assureur choisis.

L'assurance habitation inclut généralement une assurance « responsabilité civile locative », et parfois une assurance « responsabilité civile vie privée » (obligatoire) garantissant les dommages que vous pourriez causer à autrui, lors d'un stage notamment.

Renseignez auprès de votre assureur pour les modalités d'adhésion à une assurance Habitation et à une assurance Responsabilité Civile Vie Privée.



Vos contacts à l'université

■ Contacts



VIE ÉTUDIANTE	Johanne VASSE Accueil des étudiants et chercheurs internationaux - TOUS PÔLES 07 52 60 80 30 johanna.vasse@univ-artois.fr
DIRECTION DES ÉTUDES	Inscription Administrative direction.etudes@univ-artois.fr
CULTURE ASSOCIATIONS	Le Service Vie Culturelle et Associative culture@univ-artois.fr
ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	SUAPS suaps@univ-artois.fr
HANDICAP	La Mission Handicap handi-artois@univ-artois.fr
SANTÉ	Le Service de Santé Etudiante (SSE) Rendez-vous en ligne sur le site www.doctolib.fr (psychologues, infirmerie, service social) DOCTOLIB : Service de Santé Etudiante (SSE) - Université d'Artois
ORIENTATION, INSERTION PROFESSIONNELLE	CAP AVENIR saoip-arras@univ-artois.fr
SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES	Betty PAUL Accueil des étudiants étrangers dans le cadre de partenariats (Programme Erasmus, Convention de coopération internationale) – TOUS PÔLES incoming-exchange@univ-artois.fr

M^{me} DEMAZIERE - (Liévin - Douai)

	JOURNÉE	ADRESSE
LUNDI	Liévin RDV au 03 20 88 66 27	LIÉVIN - UFR STAPS Chemin du Marquage
MER.	Douai RDV au 03 20 88 66 27	DOUAI - Faculté de droit Alexis de Tocqueville Rue d'Esquerchin (Maison de l'étudiant)

M^{me} ROZAND - (Béthune - Lens)

	JOURNÉE	ADRESSE
LUNDI	Béthune RDV au 03 20 88 66 27 Espace Santé Social Rue de l'Université	IUT de BÉTHUNE Rue de l'Université
MARDI	Lens RDV au 03 20 88 66 27 Faculté Jean Perrin Bât. B Infirmerie	LENS Faculté Jean Perrin Rue Jean Souvraz

M^{me} DEMONCHAUX - (Arras)

	JOURNÉE	ADRESSE
LUNDI	RDV sur Doctolib SSE de l'Université d'Artois	ARRAS SSE - Bât. N 1 ^{er} étage
MARDI		
JEUDI		



- Rejoins notre page Facebook : @Universite.Artois
- Abonne-toi à notre profil Instagram : @universitedartois
- Découvre nos vidéos sur YouTube : @UniversiteArtois

NOTES

